

Type de prêt	Taux effectif moyen pratiqué au cours des 3 mois précédents le 1er janvier 2025	Seuil de l'usure trimestriel applicable à compter du 1er janvier 2025
Contrat de crédit consentis à des consommateurs n'entrant pas dans le champ d'application du 1° de l'article L. 313-1 du code de la consommation ou ne constituant pas une opération de crédit d'un montant supérieur à 75 000 euros destinée à financer, pour les immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, les dépenses relatives à leur réparation, leur amélioration ou leur entretien.		
● Prêts de montant inférieur ou égal à 3000 €	17,20%	22,93%
● Prêts de montant supérieur à 3000 € et inférieur ou égal à 6000 €	11,37%	15,16%
● Prêts de montant supérieur à 6000 €	6,38%	8,51%
Contrats de crédit consentis à des consommateurs destinés à financer les opérations entrant dans le champ d'application du 1° de l'article L. 313-1 du code de la consommation, relatif au crédit immobilier ou d'un montant supérieur à 75 000 euros destinés à financer, pour les immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, les dépenses relatives à leur réparation, leur amélioration ou leur entretien.		
● Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	3,46%	4,61%
● Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	4,35%	5,80%
● Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	4,25%	5,67%
● Prêts à taux variable	4,40%	5,87%
● Prêts relais :	4,98%	6,64%
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
● Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans :	4,59%	6,12%
● Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	4,65%	6,20%
● Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	4,65%	6,20%
● Prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à 2 ans	5,37%	7,16%
● Découverts en compte :	14,28%	19,04%
● Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,73%	7,64%

Type de prêt	Seuil de l'usure applicable à compter du 1er avril 2024	
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
● Découverts en compte :	14,28%	19,04%